



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



METHODOLOGIE ET CRITERES DE REFLEXION SUR LES RAN

Le 27 juin 2016 une réunion a eu lieu entre les organisations syndicales de la DGFIP et la DG. Cette rencontre portait sur la méthodologie et les critères de définition concernant certaines RAN (Résidence d'Affectation Nationale).

Le but était de définir de nouveaux critères et/ou revoir la méthodologie sur lesquels s'était appuyée la Direction Générale pour définir les redécoupages ou fusion de certaines RAN. Les éventuelles modifications de RAN devaient permettre de renforcer la cohérence géographique ou économique de certaines RAN, d'en favoriser une meilleure allocation des ressources dans le cadre des mouvements locaux de mutation et de pallier le manque d'attractivité de certaines d'entre elles.

Les études préalables conduites en CTL (Comité technique local) ont permis à la Direction de présenter lors de ce GT les différentes propositions retenues localement quant à la modification de 88 RAN.

Pour la CFTC il y a une incohérence à organiser un groupe de travail de réflexion sur la définition de critères si ces derniers ont déjà été proposés en CTL ?

De plus, si les critères géographiques et économiques permettent une plus grande souplesse de gestion des affectations à la Direction cela restreint la précision des affectations.

De plus, cela conduit à une augmentation du périmètre d'implantation des agents affectés « ALD résidence ».

Cela pourra entraîner des déplacements entre résidence familiale et administrative plus longs que ceux souhaités lors d'une demande de mutation. Les conséquences pour l'agent sont du temps perdu dans les transports, de la fatigue supplémentaire et plus de stress sur la route, sans compter la perte de pouvoir d'achat lié aux frais supplémentaires de transport. Ces évolutions portent atteinte à l'équilibre vie personnelle vie professionnelle défendu par la CFTC.

L'administration souhaite avoir des agents sur des postes qui, jusqu'alors, étaient boudés. Or, les agents affectés sur ces derniers vont sans nul doute s'empresse de faire une demande de mutation afin d'en changer.

Pour la CFTC, au lieu d'améliorer la situation des postes en souffrance cette méthode va conduire à les fragiliser.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Plus la RAN est grande, plus les distances sont importantes entre ses différents sites. Même si les distances semblent faibles, il convient de prendre en compte, non pas le kilométrage comme l'a fait l'administration, mais bien le temps nécessaire pour rejoindre chaque site (du fait de la circulation, de l'état des transports en commun, de la typologie du trajet).

Pour la CFTC, la DG doit s'intéresser au fond. Ainsi, il convient d'analyser les causes du désintérêt, à savoir pourquoi ces postes sont peu attractifs (locaux inadaptés, localisation,...), avant d'en tirer des conséquences.

Il n'est pas acceptable de faire reporter sur les agents des changements dans leur mode d'affectation qui entraîneront une dégradation de leur condition de vie personnelle et professionnelle.

Pour la Direction Générale seule la « cohérence économique » compte. C'est une approche à court terme qui occulte les besoins et le bien-être de ses agents.

La CFTC Finances Publiques et l'ensemble des organisations syndicales ont fait remarquer ce fait avant de quitter définitivement la séance pour exprimer leur profond désaccord.

Pour la CFTC, la réponse ne peut être la contrainte qui au final génère bien souvent de l'aigreur et donc un mal-être au travail.

La CFTC n'est pas favorable à la mobilité forcée mais elle n'est pas non plus favorable au maintien forcé.

La CFTC partenaire social progressiste est ouvert à un dialogue social sur les RAN qui repose sur un objectif « gagnant-gagnant » et non dans la mise en œuvre de mesures punitives envers les agents. Les dernières évolutions proposées par la DG ont pour unique but de colmater à court terme, les anomalies engendrées par les règles de mutation et les contraintes liées à la diminution des effectifs.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com